

Ironmax® Pro

Appât pour limaces de haute qualité, pressé par voie humide.

Description du produit en bref

Appât biologique pour limaces avec la substance active phosphate de fer et l'attractif Colzactive®. Utilisation dans les grandes cultures, cultures maraîchères, de baies et ornementales, en viticulture et en arboriculture.

Matières actives

2.42 % Phosphate de fer III + COLZACTIVE

Formulation

Appât granulé (GB)

Trademark

De Sangosse, France

Numéro d'homologation

W-7393-1

Mode d'action

L'ingrédient actif IPMax, un **phosphate de fer III** optimisé, s'accumule dans le tube digestif des limaces. Cela perturbe l'équilibre du calcium et bloque la digestion. L'attractif COLZACTIVE contenu dans les granulés, obtenu à partir de colza, rend Ironmax Pro très attractif pour les limaces.

Utilisation

Usage général

Dosage: 7 kg/ha, soit 42 granulés/m², en plein ou localisé sur la raie de semis.

Restrictions

Epancher sur le sol en évitant tout contact avec les parties comestibles des plantes. Lors du remplissage de la machine avec les granulés : porter des gants de protection.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. IP (PER):

Conditions climatiques

Les granulés d'Ironmax Pro sont extrêmement résistants à la pluie, ne se désagrègent que très lentement et conservent donc leur effet pendant plusieurs semaines.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les

conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle en prenant toutes les précautions d'usage.

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 05 09 Emballage simple à 20kg

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>